

V I V R E

Quimperlé

b e v a ñ k e m p e r l e

► Édito ► Pennad-stur

« Le Budget est la traduction de la politique d'une municipalité. Il est élaboré en début d'année, un peu plus tôt en cette année électorale. Lors du bouclage du dernier bulletin d'informations municipales, début décembre 2013, il n'était encore qu'à l'état d'esquisse, d'autant que le contexte général apparaissait incertain. Il nous a semblé important de donner aux Quimperloises et Quimperlois des éléments factuels pour mieux comprendre à la fois les conditions difficiles de la réalisation de ce budget 2014, les grands axes retenus en matière d'investissements et les permanences des données du fonctionnement, et leurs conséquences sur l'endettement ou l'épargne nette qui témoignent d'une situation saine, comme cela a été souligné par tous lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Bonne lecture donc à toutes et à tous ! »

Alain Pennec - Maire de Quimperlé

« Gant ar Budjed e weler penaos e vez lakaet e bolitikerezh e pleustr gant un ti-kêr. Savet e vez ar budjed e deroù ar bloavezh, hag un tamm abretoc'h er bloaz-mañ p'emaomp gant ur bloavezhiad dilennadeg. Pa a oa bet echuet ar c'hannadig-kêr diwezhañ, e deroù miz Kerzu 2013, ne oa nemet ur raktres anezhañ c'hoazh, rak diasur e tiskoueze bezañ ar blegenn hollek. Pouezus hon eus kavet reiñ elfennoù fetis da baotred ha da verc'hed Kemperle, dezho da gompren gwelloc'h, war un dro, pegen diaes eo bet sevel budjed 2014, petra eo al linennoù bras a zo bet dalc'het a-fet postadurioù, petra a chom heñvel evit ar mont en-dro, ha petra e vo efed an holl draoù-se warnomp evit an dle sammet war hor chouk pe evit an espern rik, ar pezh a ziskouezo eo yac'h stad an arc'hant, evel ma'z eo bet lavaret gant an holl e-pad Kendiviz Heñchañ ar Budjed. Lennadenn vat d'an holl ac'hanoc'h neuze ! »

Alain Pennec - Maer Kemperle

► L'établissement du budget

L'établissement du budget d'une commune (de +3 500 habitants) se déroule en 4 étapes : le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif, les diverses décisions modificatives, et enfin le compte administratif.

Préparé dès septembre de l'année précédente, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de présenter les grandes orientations du budget dans une perspective pluriannuelle. Il a eu lieu le 29 janvier dernier.

Le vote du budget concerne le vote des sections fonctionnement et investissement et s'accompagne du vote des taux des impôts locaux ainsi que du vote des subventions aux associations. Il a lieu le 26 février. L'adaptation aux circonstances rencontrées en cours d'année se traduit par des décisions modificatives (DM). Une fois l'année écoulée et les différents paiements effectués, le bilan du budget donne lieu au Compte Administratif (CA) qui récapitule dépenses et recettes par opérations, par secteurs... Il doit être soumis au conseil municipal avant le 30 juin.

Vivre Quimperlé, Hôtel de ville – 29391 Quimperlé Cedex

Tél. 02 98 96 37 37 - Fax 02 98 96 37 39

Directeur de la publication : Alain Pennec

Comité de rédaction : Alain Pennec ; Christine Favennec ; Alain Kerhervé ; Florence Le Berre ;

Muriel Le Guilloux ; Stéphane Guillevin ; Laëtitia Favennec

Conception : Le Cré Jaune Communication / GROUPEBDC

Imprimé à 6 500 exemplaires sur papier recyclé avec des encres végétales

Édition : Ville de Quimperlé

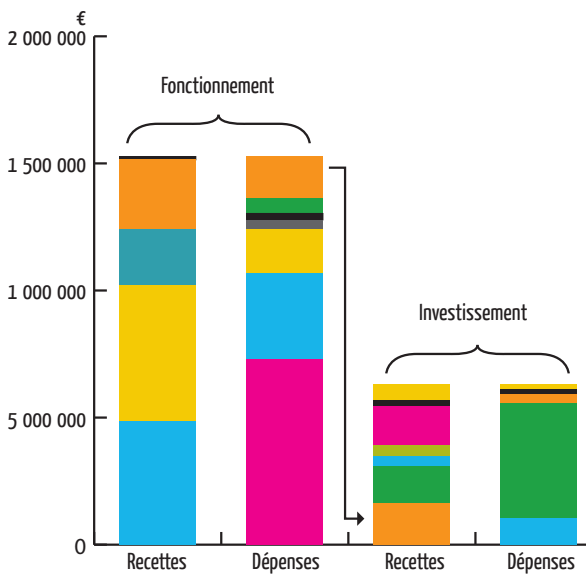


▶ Le budget 2014

Le budget se décompose en deux sections :

▶ **LA SECTION FONCTIONNEMENT** correspond aux charges pour la gestion quotidienne de la Mairie et des services municipaux.

▶ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** correspond aux opérations qui augmentent le patrimoine de la Ville. Elle intègre les projets structurants de la commune.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 15 270 000 €

RECETTES BP 2014

- Dotations intercommunales : 4 858 000 €
- Impôts : 5 340 000 €
- Dotations : 2 220 000 €
- Autres recettes réelles : 2 722 000 €
- Recettes d'ordre : 130 000 €

DÉPENSES BP 2014

- Masse salariale : 7 315 000 €
- Frais de fonctionnement : 3 369 000 €
- Subventions et participations : 1 726 000 €
- Intérêts de la dette : 368 000 €
- Autres dépenses réelles : 253 500 €
- Dépenses d'ordre : 608 500 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 630 000 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT : 6 300 000 €

RECETTES BP 2014

- Virement à la section d'investissement : 1 630 000 €
- Réserves : 1 436 000 €
- FCTVA : 421 000 €
- Subventions : 415 150 €
- Emprunts : 1 550 000 €
- Autres recettes : 239 350 €
- Recettes d'ordre : 608 500 €

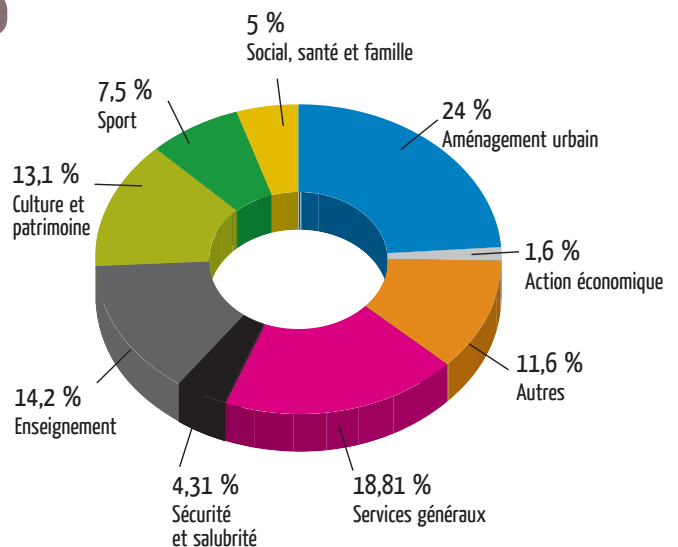
DÉPENSES BP 2014

- Capital de la dette : 1 030 000 €
- Équipements : 4 531 137 €
- Déficit d'investissement : 366 000 €
- Autres dépenses réelles d'investissement : 192 862 €
- Dépenses d'ordre : 180 000 €

BUDGET : 19 418 000 €

DÉPENSES (fonctionnement et investissement)

- Culture et patrimoine (2 546 223 €)
- Sport (1 452 652 €)
- Social, santé et famille (966 867 €)
- Aménagement urbain (4 648 461 €)
- Action économique (304 807 €)
- Autres (2 256 862 €)
- Services généraux (3 655 524 €)
- Sécurité et salubrité (833 999 €)
- Enseignement (2 752 604 €)



► Un budget difficile à élaborer en 2014

On savait que le contexte était difficile et que l'élaboration du budget serait ardue ; mais de nouveaux éléments ont encore compliqué la tâche et les dernières déclarations du Président en janvier sur la nécessité de réduire les dépenses de l'État de plusieurs milliards supplémentaires en faisant participer les collectivités locales, ont multiplié les incertitudes sur la pérennité de certaines contributions de l'État. Ainsi, on ignore encore si le montant reversé à Quimperlé dans le cadre du FPIC (Fonds de Péréquation InterCommunal) ou de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) sera en augmentation. Il y a aussi des changements imprévus, comme celui appris quelques jours avant le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) de janvier, faisant perdre aux communes la perception de la taxe sur l'électricité sur 2015/2016, soit un montant de 260 000 €.

► LA DIMINUTION DES CONTRIBUTIONS

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement, qui correspond à un reversement pour des charges imposées par l'État dans le passé) des collectivités locales diminue de 1,5 milliard d'€, dont la plus grosse part pèse sur les communes. Pour Quimperlé, le montant serait de 108 000 €, ... ou peut-être un peu moins, si l'augmentation de la population est prise en compte (+ 400 habitants s'ajoutant aux 1 000 déjà gagnés depuis 2008).

La baisse du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA payée par les communes et remboursée 2 ans plus tard) ; en 2014, elle sera de 165 000 €, du fait de la maîtrise des investissements en 2012.

► L'AUGMENTATION DES CHARGES :

L'augmentation de la TVA sur les principaux taux, comme celui de 19,6 % qui passe à 20%. On peut estimer à 10 000 € son impact sur les charges de fonctionnement.

L'augmentation de la cotisation obligatoire à la Caisse de Retraite pour les agents communaux est estimée à 60 000 €.

La revalorisation du point d'indice des catégories C et B (qui est différente de la politique municipale volontariste de revalorisation des primes du personnel menée depuis 5 ans). Le coût de cette mesure est estimé à 70 000 €.

La réforme des rythmes scolaires dont la mise en place en septembre, va coûter peut-être 60 000 € en 2014 mais dont la montée des charges en année pleine atteindra 150 000 € ou plus ?

Le raccourcissement (à juste titre) des délais de paiement aux entreprises aura un coût pour la collectivité.

La multiplication des normes, souvent dénoncée, se traduira concrètement pour la construction du gymnase de Kerjouanneau par une forte augmentation des coûts par rapport au chiffrage initial. L'augmentation du coût des énergies est réelle, et ceci malgré les gros efforts de réduction de la consommation réalisés depuis 2008.

► DES DÉPENSES IMPRÉVUES

Des dépenses imprévues, comme celles dues aux récentes inondations, ont nécessité le provisionnement sur le budget 2014 de 200 000 €, sans connaître aujourd'hui précisément leur coût définitif.

Au total, toutes ces données ont nécessité de revoir certains investissements et ont réduit l'épargne de la Ville.

► Section fonctionnement et endettement réduit : une gestion rigoureuse

Le montant des frais de fonctionnement et de la masse salariale sont à la baisse en comparaison avec les réalisations de l'année 2013.

Malgré les nouvelles contraintes imposées sur la masse salariale par le gouvernement, et la poursuite du plan de revalorisation des primes des agents de catégories C et B voulu par la municipalité depuis 2010 pour compenser le gel du point d'indice, les dépenses de personnel ont été maîtrisées : +20 000 € sur un total de 7, 315 M€ prévus en 2014.

Cette réduction des dépenses de fonctionnement est plus importante que celle des recettes de fonctionnement. On aboutit donc à une progression sensible de l'épargne nette qui a presque doublé par rapport à 2013 en passant de + 571 000 € à + 1 030 000 €. (différences entre recettes et dépenses de fonctionnement dont on soustrait le remboursement annuel des emprunts).

Dès lors, le montant des emprunts prévus en 2014 est de 1 550 000 € pour 3 390 000 € en 2013, une année de réalisation de nombreux investissements.

L'impact des emprunts de l'année dernière contribue à faire passer l'encours de la dette de 46% à 61% et la capacité de remboursement de la dette de 5,7 années à un peu plus de 6 ans, loin des 8 à 9 ans, seuil considéré comme critique.

La situation financière peut donc être qualifiée de saine et il a été proposé de ne pas changer le taux des impôts (la taxe d'habitation a été abaissée de 15,5% à 15% l'année dernière).

Le programme d'investissement 2014

Deux types d'investissements ont été privilégiés : ceux fortement subventionnés comme le patrimoine ou le gymnase... et ceux n'entraînant pas de charges de fonctionnement. L'année 2014 voit la fin du financement de certains programmes d'investissements et le lancement de nouveaux.

► PARMIS LES DOSSIERS DONT LE FINANCEMENT SE TERMINE (DERNIÈRE TRANCHE)

- L'aménagement de la place Charles de Gaulle (sur un total de 1,8M €) : **421 950 €**
- La restauration de la charpente et de la nef de Notre-Dame (sur un total de 1,6M €) : **401 965 €**

► PARMIS LES DOSSIERS EN COURS

- IME réparations (total 250 000€) : **50 000 €**
- Acquisitions foncières : **100 000 €**
- Écoles (travaux, informatisation, mobilier) : **52 000 €**
- Requalification des ZA de Kervidanou (fonds de concours total 336 000€) : **168 000 €**

► PARMIS LES NOUVEAUX DOSSIERS

- Le Quai Surcouf (promenade piétons sécurisée...) (dont 40 000 € de réserve parlementaire) : **110 000 €**
- L'aménagement et le renforcement de la voie d'accès à la base du CKCQ : **52 000 €**
- La création d'une piste cyclable : **110 000 €**
- Aménagement de 3 courts de tennis : **250 000 €**
- Restauration charpente Hôpital Frémeur (1^{ère} tranche sur le total de 1M €, les subventions doivent approcher les 60%) : **150 000 €**
- Restructuration/construction du gymnase de Kerjouanneau (sur un coût de 2,9M €, le Conseil Général subventionne 1,5M €) : **50 000 €**
- Étude Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), Bd de la Gare, carrefour rue de Moëlan (sur un montant estimé à 5M €, la Ville participera pour 1,5M €) : **50 000 €**
- Quartier St Yves : études **50 000 €**

En 2014, la commune terminera les paiements relatifs à des projets engagés précédemment tels que l'église Notre-Dame, la place Charles de Gaulle et le parking Isole Sainte-Croix. Comme chaque année, une part importante du budget d'investissement sera consacrée à l'entretien de la voirie municipale, des bâtiments municipaux et au renouvellement de l'équipement des services municipaux.

La poursuite de certains engagements de la Ville est inscrite également au Budget Prévisionnel 2014 avec la suite de l'informatisation des écoles, les travaux de rénovation de l'Institut Médico-Éducatif.

Au cours de cette année, de nouvelles opérations d'ampleur seront engagées avec la rénovation du quai Surcouf, les travaux d'urgence à l'hôpital Frémeur, la mise en oeuvre d'une piste cyclable et les travaux Rue Audran afin de sécuriser l'accès à la base de la Mothe pour les travaux relatifs à la nouvelle base de Canoë Kayak.

Des études seront financées par la commune pour le Gymnase de Kerjouanneau et le Quartier Saint Yves en lien avec l'Établissement Public Foncier pour poser les bases d'un réaménagement de ce quartier en lien avec le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Enfin, 2014 sera l'occasion de la poursuite des opérations avec la Communauté de Communes au travers de la participation de la Ville aux frais d'étude pour le PEM et le remboursement de l'avance pour les travaux de requalification des zones d'activité commerciales de Kervidanou.

Budgets annexes

► BUDGET EAU

Remplacement de conduites : (rue d'Arzano - rue de Kermaria - route de Cornouaille - rue de Lorient) : **468 532 €**
Sectorisation de réseaux : **60 000 €**
Matériel pré-localisateur de fuites : **60 000 €**

► BUDGET ASSAINISSEMENT

Extension de réseaux : dont Kerpinvic - Loge Daniel - Gare la Forêt : **778 450 €**

► BUDGETS URBANISME

Le règlement judiciaire en cours depuis 2004 concernant le dernier terrain de Kergoaler a permis de finaliser sa vente le 4 décembre 2013 (pour l'installation d'un magasin de bricolage). Il a rendu possible la réintégration du solde du budget annexe ZA de Kergoaler dans le budget général et aussi la réintégration des soldes des deux autres budgets annexes d'urbanisme : le lotissement communal de Kergoaler et le PAE de Kerhor-Kergoaler, soit un excédent global prévisionnel de **307 000 €**.